

Comité Hygiène et Sécurité 22 Juin 2010

Ordre du jour :

- *Présentation des Documents uniques et plan de prévention des Directions : (DDCCRF, Douanes, DIRCOFI, DSF, DGCP).*
- *Point d'étape sur le budget 2010,*
- *Rapport des Médecins de Prévention,*
- *Questionnaires sur les risques professionnels 2009,*
- *Questions diverses.*

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de ce Comité Hygiène et Sécurité est essentiellement consacré à l'examen des Documents Uniques d'évaluation des Risques Professionnels des différentes administrations accompagnés de leur programme annuel censé définir les actions prioritaires de prévention.

FO regrette l'élaboration tardive de ces documents qui constituent un outil important d'expression des agents devant favoriser la sécurité et la protection des personnels ainsi qu'améliorer leurs conditions de travail. Nous rappelons également que cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale faite aux Chefs de Service départementaux d'assurer la protection ainsi que la santé mentale et physique des agents placés sous leur autorité.

A l'issue des travaux de recensement des risques professionnels, la consultation des agents a mis en lumière :

- *Des risques liés à l'activité et aux ambiances physiques et à l'environnement matériel,*
- *Des risques psychosociaux et organisationnels.*

Si vous proposez un plan de prévention par administration en définissant des actions concrètes de financement et un calendrier pour les premiers risques, nous considérons que vous sous-estimez pour certains d'entre eux les risques psychosociaux et organisationnels.

Pour FO, la prévention de la souffrance au travail est un axe prioritaire en matière d'Hygiène et de sécurité et de prévention médicale. Pour mémoire, le rapport annuel 2008 de la médecine de prévention présenté au CHSM de juin 2009, note la place prépondérante des états psychopathologiques (45 %) avec de plus en plus de situations de souffrance et de mal être au travail.

Il liste les origines de la souffrance au travail décelées par les médecins et que Force Ouvrière a maintes fois dénoncées à tous les niveaux. Intensification et complexification des tâches, culture du résultat et de la performance à travers les indicateurs, réorganisations incessantes des services, manque de formation et d'accompagnement face aux changements...

A la DGFIP notamment, des expérimentations vont être menées suite aux réflexions nationales engagées dans le cadre des Commissions de suivi sur les conditions de travail. Elles devraient conduire à la mise en place d'espaces de dialogue et à l'élaboration de tableaux de veille sociale, l'objectif étant de restaurer la confiance entre les agents et de dépister en amont les situations de stress au travail.

Si l'ensemble de ces dispositifs peuvent contribuer au traitement médico-social de la souffrance au travail, il est un sujet qui demeure tabou, c'est la question des effectifs. Du point de vue de l'Administration, tout se passe comme s'il n'était pas envisageable que le mal être au travail puisse trouver sa source, même pour une petite part, dans les suppressions d'emplois et les restructurations.

En conclusion, FO dénonce cette attitude, et considère que l'amélioration des conditions de travail des agents passe d'abord par des effectifs suffisants et un environnement de travail adapté. Si le CHS, par ses priorités d'action, participe activement à l'amélioration des conditions de travail, FO souhaite que le CHS émette un avis motivé pour souligner aux différentes Directions la nécessité de prendre en compte les suppressions d'emplois comme facteurs de dégradation des conditions de travail et leur impact sur la santé des agents.

Présentation des DUERP et des plans de Prévention :

FO a souligné la qualité de restitution des documents uniques même si la démarche participative des agents doit être encore développée par une meilleure sensibilisation aux problèmes d'hygiène et sécurité.

Toutefois, comme indiqué dans sa déclaration, FO a insisté sur l'absence de prise en compte des suppressions d'effectifs alors qu'elles contribuent largement à la dégradation des conditions de travail.

A la demande de FO, et en accord avec les autres organisations syndicales, l'avis du CHS sur les différents D.U. sera motivé en ce sens. Il est nécessaire d'identifier l'ensemble des causes provoquant des troubles en terme de santé dans le milieu professionnel afin de pouvoir définir les contours d'une action efficace.

En ce qui concerne la filière gestion publique de la DGFIP, les documents n'étant pas complets, le CHS ne s'est pas exprimé. Cela fera l'objet d'une évocation lors d'une prochaine réunion.

Présentation du rapport des médecins de prévention pour l'année 2009 :

Les médecins ont mis en avant la nécessité d'exprimer les problèmes de santé que les agents peuvent rencontrer afin de pouvoir y apporter une réponse.

Le rapport fait état d'une augmentation des demandes de visites spontanées qui conduisent souvent à des aménagements de postes de travail.

Il conclut, par rapport à 2008, à une augmentation des expressions de souffrance au travail des agents qui font le lien avec les objectifs de performance et les diminutions d'effectifs.

Les médecins ont précisé que pour prévenir les risques psychosociaux, il est nécessaire de donner du sens à l'organisation du travail et d'accompagner les équipes et les agents dans l'accomplissement de leurs missions. Pour cela, le rôle de l'encadrement s'avère déterminant.

Pour F.O, ce rapport d'experts ne peut qu'apporter du crédit à ce que nous dénonçons depuis des années, à savoir le lien manifeste entre la souffrance au travail et la pression des indicateurs exercée par la culture du résultat et de la performance.

Nous sommes restés plus que dubitatifs lorsque l'Administration a tenté de nous expliquer qu'elle n'a pas augmenté ses exigences en termes de résultats, et qu'il s'agit là d'un malentendu lié sans doute à un problème de communication et de relais au sein des services.....

Les fiches de risques professionnels :

Elles sont mises à jour régulièrement pour tenir compte de l'évolution des risques dans les services. Elles déterminent également les personnels qui doivent bénéficier d'une visite médicale annuelle.

Le questionnaire sur l'évolution des risques au titre de l'année 2009 :

Chaque année, le CHS doit remplir un questionnaire sur l'évolution des risques. Ce dernier est une manière de faire le point sur l'action du CHS départemental. Il remonte, par la suite, au niveau national.

Pour FO, ce questionnaire établi pour 2009 est l'occasion de souligner les marges de progrès que possède le CHS du Finistère. Si nombre d'actions sont entreprises, des progrès sensibles restent à faire pour améliorer l'efficacité de l'action du CHS au bénéfice de tous les agents de nos administrations. FO regrette ainsi qu'il n'existe pas dans le département un véritable plan de prévention en matière d'hygiène et de sécurité. C'est en s'appropriant ces sujets que le CHS pourra initier de véritables actions destinées à améliorer les conditions de travail des agents et à protéger leur santé.

Point d'étape sur l'engagement des crédits :

Le président du CHS a fait le point sur l'avancement des opérations financées par les crédits du CHS. Nombre d'entre elles sont en cours. D'autres ont été votées dans le respect des règles d'engagement des crédits. Des réflexions sont en cours.

Une étude ergonomique doit être engagée courant septembre 2010 sur les Conservations des Hypothèques. FO a rappelé son attachement à cette enquête afin de pouvoir identifier les effets de l'usage intensif de l'informatique dans les services. Nous souhaitons, qu'à terme, cette étude puisse être élargie à d'autres services de la DGFIP.

Les formations sur le risque routier et l'apprentissage de la maîtrise d'un véhicule en situation d'urgence ont suscité un vif intérêt des premiers participants.

Questions diverses :

L'administration a fait un tour d'horizon des différents travaux immobiliers en cours ou à venir. A Brest, les travaux sur l'immeuble rue Duquesne sont en cours. A Quimper, le bâtiment des impôts à Ty Nay doit faire l'objet de travaux. Pendant leur durée, des structures mobiles seront installées sur les pelouses. La Trésorerie de Pont l'Abbé va occuper de nouveaux locaux. Celle de Concarneau doit être réinstallée dans de nouveaux locaux en périphérie de la ville.

REPRESENTANTS FO AU CHS : Didier KERDONCUFF (titulaire), Murielle MORICCI (titulaire), Eric GUERRY (expert), Patrick VELIN (expert)

N'hésitez pas à saisir vos représentants Force Ouvrière sur toutes les questions liées à l'hygiène et sécurité.



Bulletin d'adhésion au Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques.

Fait à

, le

signature